

# Recueil des prix des principaux produits et services aux Professionnels et Associations

au 1er janvier 2019.



## Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1er janvier 2019.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos agences, sur simple demande.

## Prix et TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

## **Contacts**

Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

## Bonne exécution des contrats - Réclamations

Les demandes du CLIENT portant sur la bonne exécution de tout contrat conclu avec la BANQUE, de même que les réclamations portant sur tout produit ou service de la BANQUE sont à formuler, soit directement auprès des guichets de la BANQUE, soit par courrier ou par courriel. L'adresse e-mail de la banque est disponible sur le site www.cic.fr. Le CLIENT peut aussi appeler le numéro dédié :

N°Contact Cristal 0 969 320 606

## Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos agences et sous www.cic.fr

## Filbanque, vos opérations en ligne :

- site Internet www.cic.fr

## Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix. N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires.

Le signe a signifie « nous consulter ».

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

## Perte ou vol de vos cartes

Opposition 24h/24 - 7j/7

- sur www.cic.fr si vous êtes abonné à un contrat Filbanque
- par téléphone depuis l'étranger (\*) ...... + 33 3 88 39 85 78

(\*) N° non surtaxé, coût selon opérateur.

## Sommaire

3	>	Gestion du compte
		Services courants
		Informations
		Suivi particulier du compte
		Contrats Professionnels
		Arrêté de compte

## 5 Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA Définitions et informations pratiques

Moyens de paiement - Les encaissements Moyens de paiement - Les paiements

Moyens de paiement internationaux Définitions et informations pratiques Frais liés aux opérations internationales

Moyens de paiement à l'export - Les encaissements

Moyens de paiement à l'import

- Les paiements
- Monétique Solutions d'acceptation Cartes
- Banque à distance Abonnements à des services de banque à distance
- Crédits Financements court terme Confirmation et notification de crédits

court terme et de garanties émises Financements moyen et long terme

**Garanties** Engagements par signature donnée sur la France Actes de garantie reçue

> Autre service aux professionnels Service e-factures

Épargne financière Transactions

Conservation et gestion

- **Assurances** Assurances des emprunteurs et des comptes Protection des biens
- **Informations**

a l'agence Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, à domicile, à la demande du client :  - conditionnement et envoi simple, par envoi (1)  - conditionnement et envoi en recommandé avec A.R., par envoi (1)  Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de		
à l'agence  Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, à domicile, à la demande du client :  - conditionnement et envoi simple, par envoi <sup>[1]</sup> - conditionnement et envoi en recommandé avec A.R., par envoi <sup>[1]</sup> Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier).  Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de	Services courants	
à domicile, à la demande du client :  - conditionnement et envoi simple, par envoi (1)  - conditionnement et envoi en recommandé avec A.R., par envoi (1)  Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier).  Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de		Gratuit
- conditionnement et envoi en recommandé avec A.R., par envoi [11]  Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier).  Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de		
Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de	- conditionnement et envoi simple, par envoi [1]	2,05 €
de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de	- conditionnement et envoi en recommandé avec A.R., par envoi [1]	3,10 €
compte a distance, une carre de palement a autorisation systematique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.	de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, es relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans	Gratuit
Clôture ou transfert d'un compte courant hors CIC 55,00	Clôture ou transfert d'un compte courant hors CIC	55,00 €

Gestion du compte

(1) Hors frais postaux.

Informations	
Relevé de compte, envoi postal :	
• mensuel	Gratuit
• autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,85 €
Avis d'opéré (débit/crédit) complémentaire par courrier	1,85 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,85 €
Web Relevés (dématérialisation des documents sur Filbanque, dont les relevés de comptes)	Gratuit (*)
Réédition d'extrait de compte, par ligne	0,10 €
• minimum	18,50 €
Conservation de relevés en agence, par trimestre	19,00 €
Frais de recherche de documents :	
· ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 € HT
· ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 € HT
Production d'échelle d'intérêts	7,80 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière)	19,00 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN, à partir de	185,00 € HT
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	7,00 €
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	20,00€
Gestion des pouvoirs (par modification) :	
· normée CIC	12,00 €
• autres	34,00 €

(\*) Hors frais d'abonnement Banque à Distance et, hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

Suivi particulier du compte	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois	30,00€
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans	30,00€
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 €
Commission d'intervention : Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	
· par opération	9,90 €
• plafond journalier	39,60 €

Suivi particulier du compte (suite)	
Frais par saisie-attribution	110,00 € HT
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (avis et oppositions à tiers détenteur, oppositions administratives et saisies assimilées)	10 % du montant dû au Trésor public ou au créancier
· maximum	83,33 € HT
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,30 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25,00 €
Impayé sur échéance de prêt, lettre de relance	19,90 €

Contrats Professionnels	
Cotisation à une offre groupée de services, par mois, à partir de	13,10 € HT <sup>(*)</sup>
Réduction mensuelle en cas de détention d'une Formule Web (1)	- 1,00 €

(\*) Plus TVA sur l'abonnement Filbanque.

(1) Si vous détenez la Formule Web de votre contrat (hors Association), vous bénéficiez d'une réduction mensuelle de la cotisation tant que les conditions d'obtention de la Formule Web, indiquées sur votre contrat, sont remplies.

Les Contrats Professionnels CIC réunissent un ensemble de produits et services dont l'abonnement mensuel est plus économique qu'une souscription de produits et services à la carte.

Exemple de produits et services : carte professionnelle, Filbanque, Prosécurité...

Les Contrats offrent des options à prix préférentiels et la gratuité de certains services.

## Arrêté de compte Intérêts débiteurs

Condition générale en absence ou au-delà d'une autorisation :

plafond du taux réglementaire (\*) minoré de 0,05 %

(\*) Taux plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie des découverts en compte des personnes morales, publié au journal officiel.

Calcul sur la base des « nombres » de la période d'arrêté.

## Commissions de risque

Commission de plus fort découvert

0,08 %

Commission limitée aux intérêts débiteurs.

Taux appliqué au plus fort découvert de la période d'arrêté, multiplié par le nombre de mois qui la compose.

Commission d'immobilisation 0,60 9

Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel).

Commission de dépassement 0,25 %

Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période et l'autorisation.

Commissions de gestion	
Frais de tenue de compte, par mois, à partir de	33,00 €
Commission de mouvement	2,00 ‰
• minimum par arrêté	13,50 €
Fusion d'échelles d'intérêts	<b>£</b> 1

EEE (Espace Économique Européen) : 28 pays de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : EEE + la Suisse, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Ille de Man et Saint-Marin.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA" (en EUR) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Certains moyens de paiement nationaux en revanche, tels que les chèques, les effets de commerce ou les virements de trésorerie n'ont pas migré vers le SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- · être libellé en EUR.
- · être opéré au sein de la zone SEPA,
- · être de nature ordinaire (non urgent/express),
- · être obligatoirement en frais partagés (option "SHA"),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

La Directive des Services de Paiement (DSP) 2 n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE", tous les ordres émis et reçus avec option "BEN" (ensemble des frais à la charge du bénéficiaire) ou "OUR" (ensemble des frais à la charge de l'émetteur du virement), seront automatiquement transformés par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière. Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 10).

## Moyens de paiement - Les encaissements

Moyens de paiement SEPA	
Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)	
Emission de SDD par télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
• frais par remise	2,65 €
commission de service par SDD CORE	0,39 €
commission de service par SDD B2B	0,49 €
· enrichissement avec données du mandat, par SDD	0,10 €
SDD remis et retourné impayé	15,60 €
Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS):	
· demande d'ICS à la Banque de France	40,00 €
<ul> <li>intervention sur ICS</li> </ul>	<b>£</b> n
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	
Réception d'un SCT	Gratuit
Réception d'un virement instantané	£
SEPAMail	
Émission de demande de règlement de facture	<b>£</b> n
Contrôle du titulaire du compte IBAN	<b>Æ</b> n

## Moyens de paiement non SEPA

Versements d'espèces en EUR	Gratuit
Versement d'espèces en EUR « grands remettants » (1), par remise	5,00€
Comptage:	
• billets triés	1,40 ‰
• monnaie en vrac	11,00 ‰
<ul> <li>écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)</li> </ul>	10,00€
Comptabilisation sur fichier	Æ1
Chèques en EUR payables en France	
Remise de chèque(s) au guichet ou au GAB, par chèque	Gratuit
Remise de chèque(s) « grands remettants » (2)	£
Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	
• inférieur ou égal à 50,00 €	Gratuit
• supérieur à 50,00 €	16,20 €

(1) Au-delà de 20 000 € en billets par mois et/ou de 3 000 € en monnaie par mois. (2) Au-delà de 200 chèques remis par mois, une étude doit être menée par votre chargé d'affaires.

## Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

Marray de majament non OEDA (avita)	
Moyens de paiement non SEPA (suite)	
Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France	
Télétransmission ou Internet (Filbanque) :	
• frais par remise	2,65 €
· commission de service par effet	0,53 €
Papier:	
· frais par remise	17,00 €
· commission de service par effet	5,60 €
Effet remis en crédit après encaissement :	
• commission de service par effet	18,50 €
Commissions liées :	
• effet remis retourné impayé	18,50 €
<ul> <li>demande de prorogation, réclamation, changement de domiciliation, avis de sort, annulation, présentation à l'acceptation</li> </ul>	18,50 €
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux
Virements non SEPA reçus	
Virement de trésorerie en EUR en provenance de France	Gratuit
Virement de trésorerie en EUR en provenance d'un autre pays de la zone SEPA (hors France)	cf. moyens de paiement internationaux
Remises documentaires et crédits documentaires	<b>£</b> n

Moyens de paiement SEPA		
Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)		
Mise en place d'un mandat de prélèvement ou modification	on du mandat	Gratuit
Paiement d'un prélèvement		Gratuit
Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Alertes	CIC	cf. page 11
Rejet:		
· frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :		
- prélèvement ≤ 20,00 €		Montant du prélèvement
- au-delà		20,00€
• autres motifs		13,90 €
Opposition ou révocation de mandat		13,90 €
Gestion des créanciers autorisés ou interdits		£
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	Télétransmission ou Internet	Au guichet
Frais par virement occasionnel:		
• entre vos comptes	Gratuit	Gratuit
<ul> <li>autres destinataires</li> </ul>	0,21€	5,81 €
Virement instantané émis	<b>£</b> n	
Frais de mise en place d'un virement permanent ou de modification d'un virement permanent, en faveur d'un compte dans une autre banque	Gratuit	7,50 €
Frais par virement permanent	0,21€	0,21€
Virements sur liste/multiples :		
• frais par remise	2,65€	16,00€
<ul> <li>commission de service par virement</li> </ul>	0,21€	4,40 €
Virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	8,00€	8,00€
Factures Acceptées à Échéance (FAE)	Æ	

Moyens de paiement - Les paiements

•		
Moyens de paiement non SEPA		
Espèces		_
Retrait d'espèces en EUR en agence sans émission de chèque		Gratuit
Commande ou échange d'espèces en EUR, suivant la volumétrie et la fréquence		Ø
Chèques en EUR payables en France		
Lettre chèque		Ø1
Frais d'émission d'un chèque de banque		13.00 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque		15,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur, par chéquier		33.00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	:	
• chèque inférieur ou égal à 50,00 €		30.00€
· chèque supérieur à 50,00 €		50,00€
Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de pro	vision	14,00 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction band		20,00€
		cf. moyens
Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone	SEPA	de paiement
(hors France)		internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable	en France	
Règlement, par échéance :		
• avec convention de paiement sauf désaccord (1)		1,00€
sans convention de paiement sauf désaccord		21,00 €
Incidents/rejets:		
· insuffisance de provision		20,00€
· demande de prorogation		32,00€
• pas d'ordre de payer, paiement partiel		20,00€
· autres motifs		Gratuit
Effects a letters de selección en billet à andre en EUD accorde		cf. moyens
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)		de paiement
uans un autre pays de la zone SEPA (nors France)		internationaux
Virements non SEPA émis	Télétransmission	Auguichet
VITEITIETTS TIOTI SEPA ETTIS	ou Internet	Au guichet
Virement de trésorerie en EUR à destination de la France	6,30 €	11,90 €
		yens
		nternationaux
Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF)	6,30 €	11.90 €
	0,000	11,70 €
Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite ; concerne les virements réglementés	3,000	11,70 6

et les virements vers un tiers en France) (1) Gratuit dans le Contrat Professionnel Global.

Remises documentaires et crédits documentaires

Définitions et informations pratiques

## Moyens de paiement internationaux (opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euro en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 5), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

#### Imputation des frais:

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- · « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du CIC, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Tous les ordres transmis avec cette option seront exécutés sous votre pleine et entière responsabilité.
- « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- · « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

#### Frais d'intervention/de correspondants :

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 10).

## Moyens de paiement internationaux (opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

Frais liés aux opérations internationales	
Demande de justificatif de paiement	20,00€
Port sécurisé :	
<ul> <li>récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de :</li> </ul>	
- pli à destination de la France	25,00 € HT
- pli à destination de l'étranger	40,00 € HT
Commission de change dégressive par tranches cumulatives	
(appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :	
• jusqu'à 75 000 €	0,50 ‰
• au-delà	0,25 ‰
- minimum	16,00 €
Frais de saisie	5,60 €
Frais par virement occasionnel incomplet	5,00 €
Commission de règlement par chèque, hors commissions	24.00 €
de transfert et de change	24,00 6
Majoration pour « virement express »	15,15 €
Impayé et modification sur chèques et effets	27,00 €
Avis de sort, relance	10,00 €

Moyens de paiement à l'export - Les encaissements	
Virements ordinaires internationaux (*)	
Commission de rapatriement	17,50 €
Virements de trésorerie internationaux	
• sans change	15,00 €
avec change	31,00 €
Chèques (*)	
Crédit immédiat Sauf Bonne Fin « SBF » :	
commission d'encaissement	1,00 %
- minimum	20,00€
Crédit Après Encaissement « CAE » :	
commission d'encaissement	1,00 %
- minimum	20,00€
frais de dossier	23,00 €
Effets (*)	
Commission d'encaissement	1,00 %
• minimum	19,00 €
Commission d'acceptation	43,00 €
Frais de dossier	23,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	<b>£</b> n

Moyens de paiement à l'import - Les paiement Virements ordinaires internationaux (*)	
	1.00 %
Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 %
• au-delà	0,50 %
· minimum	17,50 €
Virements de trésorerie internationaux	
· sans change	16,00 €
avec change	32,00 €
Chèques [*]	
Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
• au-delà	0,50 ‰
· minimum	17,50 €
Commission d'encaissement	1,50 %。
• minimum	43,00€
Effets (*)	
Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 %
• au-delà	0,50 ‰
· minimum	17,50 €
Commission d'encaissement	1,50 %
• minimum	, 43,00 €
Commission d'acceptation	43.00 €
Remises documentaires et crédits documentaires	(Fig.

<sup>(\*)</sup> Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

Terminaux de Paiement Électronique - TPE	
Abonnement mensuel, maintenance et assistance téléphonique incluses [2]	:
• TPE fixe	16,00 € HT
TPE portable infrarouge	17,00 € HT
• TPE ADSL fixe	19,00 € HT
TPE ADSL infrarouge	20,00 € HT
TPE portable radio	22,00 € HT
• TPE ADSL radio	25,00 € HT
TPE mobile GPRS	28,00 € HT
TPE mobile GPRS abonnement GPRS inclus	31,00 € HT
<ul> <li>TPE phonie avec forfait de communication, à partir de</li> </ul>	18,50 € HT
• TPE concentrés/grappés	<b>£</b> 1
Location de TPE « santé »	
Paiement par carte et transmission Feuille de Soin Électronique (FSE)	<b>∠</b> n
Installation sur site de matériel autonome et logiciel	69,00 € HT

Commission sur encassement des palements par carte	<i>95</i>
<ul> <li>forfait mensuel petit remettant (moins de 1 000 € de flux mensuels)</li> </ul>	8,00€
• option petits montants (transactions de moins de 15 €)	<b>£</b> n
• frais par impayé	20,00€
Monatice Mobile + (Solution d'ancaissement sur Smartphor	امر

Monetico Mobile + (Solution d'encaissement sur	r SmartphoneJ
Abonnement mensuel, maintenance et assistance téléphonique	ue incluses <sup>(2)</sup> :
<ul> <li>lecteur de carte de paiement connecté bluetooth</li> </ul>	
<ul> <li>application Monetico Mobile+ sur Smartphone</li> </ul>	6,90 € HT
• gestion et suivi des encaissements sur Internet (Filbanque	e)

Paiement sécurisé sur Internet	
Monetico Paiement :	
· licence du logiciel	Gratuit
· frais de mise en service du TPE virtuel, à partir de	150,00 € HT
• abonnement mensuel TPE virtuel, à partir de	17,00 € HT
abonnement mensuel Pack Association	5.83 € HT

Phr (palement en 3, 4, 5, 10 fols)	
Droits d'utilisation par TPE	80,00 € HT

Location d'Editeur Lecteur de Chèques - ELC couplé à un '	ТРЕ
Abonnement mensuel maintenance incluse, à partir de	17,00 € HT
Services complémentaires	
Logiciel nour le paiement sans contact carte et mobile	Gratuit

Cotisations annuelles	
Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)	
BusinessCard MasterCard ou Visa Business	57,00 €
BusinessCard Executive MasterCard ou Visa Gold Business	140,00€
MasterCard Achats Pro, plafond standard :	
<ul> <li>débit immédiat</li> </ul>	43,92 € <sup>[*</sup>
<ul> <li>débit différé</li> </ul>	51,84 € <sup>[*</sup>
• autres plafonds	<b>∠</b> 1
MasterCard Auto-Entrepreneur	32,00 €
Autres cartes et services	
Carte de dépôt sur automate (3)	9,00€
Options disponibles selon la carte :	
<ul> <li>statistiques dépenses porteurs ou entreprises</li> </ul>	7,90 €
• retraits	5,75 €
• 2º relevé porteur, synthèses porteurs ou entreprises	6,80€

(1) Prestations proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance.

(2) Tarifs en vigueur pour toute nouvelle souscription à compter du 23 février 2016.

(3) Gratuit dans le Contrat Professionnel Global.

Téléchargement logiciel « Vente à distance » ou privatif

(\*) Cotisation annuelle prélevée mensuellement.

Paiements et retraits - Cartes en euro	
Opérations libellées en EUR dans l'Espace Économique Européen :	
paiement par carte	Gratuit
<ul> <li>retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du CIC et du Crédit Mutuel</li> </ul>	Gratuit
· retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Gratuit
Autres opérations (1):	
• paiement par carte, par paiement	2,90 %
- palement par carte, par palement	+ 0,30 €
- maximum	9,00€
<ul> <li>frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque,</li> </ul>	2,90 %
par retrait	+ 3,00 €
- maximum	9,00 €
Frais par retrait d'espèces au quichet d'une autre banque, avec carte	9.00 €

(1) Hors Espace Économique Européen ou opérations en devises

Refabrication d'une carte  Refabrication d'une carte en urgence  Rédition d'un code confidentiel  Rédition d'un code confidentiel  Rédition d'un code confidentiel en urgence  Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel  Opposition de la carte par le porteur  Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire  Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque  12,50 €
Réédition d'un code confidentiel       9,70 €         Réédition d'un code confidentiel en urgence       60,00 €         Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel       9,00 €         Opposition de la carte par le porteur       Gratuit         Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire       44,00 €         Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque       12,50 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence       60,00 €         Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel       9,00 €         Opposition de la carte par le porteur       Gratuit         Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire       44,00 €         Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque       12,50 €
Changement du code confidentiel via un GAB CIC ou Crédit Mutuel       9,00 €         Opposition de la carte par le porteur       Gratuit         Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire       44,00 €         Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque       12,50 €
Opposition de la carte par le porteur       Gratuit         Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire       44,00 €         Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque       12,50 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire  Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque  12,50 €
de carte bancaire  Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque  12,50 €
de carte bancaire Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque 12,50 €
Levée d'interdiction de carte Gratuit
Frais de duplicata de relevé carte :
<ul> <li>ancienneté inférieure ou égale à 12 mois</li> <li>22,00 €</li> </ul>
• ancienneté supérieure à 12 mois 36,00 €

## Banque à distance

Abonnements à des services de banque à distance (*) [Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.]
Filbanque
Offre de base, abonnement mensuel :

services de consultation des documents et contrats, messagerie	Gratuit
services de consultation et de gestion des comptes :	
- jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	10,50 € HT
<u>au-delà, par tranche de 5 sociétés</u>	+5,00 € HT
Options, abonnement mensuel :	
• gestion d'un Groupe de comptes	20,00 € HT
<ul> <li>base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés LCR) :</li> </ul>	
- jusqu'à 100 comptes enregistrés	Gratuit
- au-delà, par compte	0,005 € HT
- minimum	5,00 € HT
· remise de prélèvement	6,50 € HT
<ul> <li>base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvements) :</li> </ul>	
- jusqu'à 100 mandats de prélèvement	Gratuit
- au-delà, par mandat	0,008 € HT
- minimum	5,00 € HT
• remise de LCR <sup>(2)</sup>	2,00 € HT
<ul> <li>prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe</li> </ul>	10,00 € HT

Service complementaire, abonnement mensuel	
Service E-cautions (gestion des cautions)	

Solutions d'authentification et certificats de signature	
Service Safetrans :	
· lecteur de carte, cotisation annuelle (3)	15,00 € HT
- parta Cafatrana (antion), par parta fabriquión	7 NN £

· lecteur de carte, cotisation annuelle <sup>(S)</sup>
· carte Safetrans (option), par carte fabriquée
Certificats K.Sign Office\*\* (par commande, par an):
· de 1 à 5 token, par token
· au-delà de 5 token

\*\*Doffice\*\* (par commande, par an):
\*\*Doffice\*\* (

(\*) Hors frais de connexion et de fournisseur d'accès à Internet et hors commissions liées au traitement des flux.

(2) Gratuit dans les Contrats Professionnels.

(3) Réduction de 20 % dans les Contrats Professionnels.

## Crédits

## Banque à distance

Échange de données informatisées	
Mise en place d'un service de transfert de fichiers	<b>₽</b> n
Services, abonnement mensuel :	
• TWEB (Transferts WEB)	13,00 € HT
Hub Transferts (logiciel de saisie et gestion de fichiers + transferts) :	
- monobanque	20,00 € HT
- multi banques	£
• EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	50,00 € HT
- au-delà de 50 comptes	<b>£</b> i
• EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	75,00 € HT
- au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	£
Services complémentaires :	
· libération de fichiers, gestion des entités, gestion de trésorerie	<b>₽</b> n
Transmission de la banque vers le client, maximum par enregistrement	0,09 € HT
Transmission du client vers la banque, par enregistrement	Gratuit
Réfection de relevé de compte, par demande	22,00 € HT
Test de fichier XML, par fichier envoyé	5,00 € HT

Alertes CIC	
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou mail : Forfait mensuel incluant 25 SMS ou 25 mails/mois <sup>11</sup>	
• au-delà du forfait :	
- SMS supplémentaire	0,20 € HT
- mail supplémentaire	0,15 € HT

(1) Réduction de 50 % en cas de détention d'un Contrat Professionnel Global.

## Crédits

Tarification de CM-CIC Factor

Découvert Souplesse Pro           Frais de dossier <sup>[1]</sup> :
• à la mise en place       1 % min. 36 €         • lors d'une modification       1 % min. 18 €
- lors d'une modification 1 % min. 18 €
<ul> <li>au réexamen annuel</li> <li>0,5 % min. 18 €</li> </ul>
Intérêts débiteurs
Commission de plus fort découvert (définie page 4) 0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4) 0,60 %

(1) Réduction de 20 % sur le taux des frais de dossier en cas de détention d'un Contrat Professionnel Global.

Autres découvert et facilité de caisse	
Frais d'étude et d'actualisation, à partir de	90,00€
Intérêts débiteurs	£
Commission de plus fort découvert (définie page 4)	0,08 %
Commission d'immobilisation (définie page 4)	0,60 %

Escompte	
Frais de dossier, à partir de	90,00€
Intérêts d'escompte	£
Minimum d'intérêts perçus par effet	8,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	8,50 €
Commission d'endos	£
Frais liés à la gestion des effets	cf. page 6

Mobilisation de créances professionnelles	
Tarification de CM-CIC Factor	<b>£</b> 1
Affacturage	

(2) Service fourni par EURO-INFORMATION EPITHETE.

Confirmation et	notification	de crédit	s court	terme
et de garanties	émises			

Confirmatic (Confirmation de concours court terme à durée déterminée)

 Commission de confirmation
 de 0,05 % à 1 %

 • minimum
 150,00 €

## Notimatic (Notification de concours court terme à durée indéterminée)

Commission de notification, à partir de 90,00 €

Financements moyen et long terme	
Frais de dossier	1,00 %
• minimum	120.00€

## Garanties

Engagements par signature donnée sur la France	
Frais de dossier, à partir de	90,00€
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
• E-Cautions via Filbanque	25,00 € [*]
· caution ou garantie simple	49,00 €
· caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
• aval sur effet	55,00 €
• avenant	49,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1 % à 3 % <sup>[1]</sup>
· minimum de perception par acte et par mois	11,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	1,00 €
Frais de mise en jeu	115,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
acte simple	25,00 €
acte complexe	60,00€
Édition manuelle de relevé	28,00€
Envoi par courrier	Récupération des frais

(\*) Hors frais d'abonnement Banque à Distance et, hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur. [1] Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Actes de garantie reçue	
Constitution des actes	<b>£</b> n
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 50,00 € à 400,00 €
Information des cautions : lettre d'information annuelle	46,00€

## Autre service aux professionnels

Service e-factures (2) (dématérialisation de factures émises et reçues)				
Niveau de service	Standard	Premium		
Abonnement mensuel	9,00 € HT	50,00 € HT		
Frais par facture émise ou reçue dans le mois :				
• jusqu'à 2 000 factures	0,90 € HT	0,70 € HT		
• entre 2 000 et 20 000 factures	0,90 € HT	0,65 € HT		
· au-delà de 20 000 factures	0,90 € HT	0,52 € HT		
Frais par contreparties (Client/Fournisseur) gérées :				
<ul> <li>contreparties incluses dans l'abonnement</li> </ul>	200	2 000		
• par contrepartie supplémentaire, par mois	0,02 € HT	0,01 € HT		
Impression et envoi de facture papier :				
<ul> <li>impression, mise sous pli, affranchissement et envoi (hors frais d'affranchissement)</li> </ul>	1,05 € HT			
Modules ou services complémentaires	<b>∠</b> n			

Transactions				
Valeurs mobiliè	res			
Courtages Bourse	France [1]	Standard	Bourse + CIC	
0-4	Commission proportionnelle	0,60 %	0,50 %	
Ordres saisis sur Filbanque	Minimum de perception	8,15 €	8,15 €	
	Commission de prise d'ordre	Gratuit (*)	Gratuit [*]	
Ordres saisis à l'agence	Ordres ≤ 40 € (forfait)	5,00 €		
	Ordres > 40 €			
	commission proportionnelle par tranches cumulatives			
	jusqu'à 7 500 €	1,30 %		
	> 7 500 € et jusqu'à 15 000 €	1,10 %		
	> 15 000 €	0,90 %		
	minimum	14,30 €		
	commission de prise d'ordre [2]	5,00 €		

Courtages Bourses étrangères		Standard	Bourse + CIC
0.1	Commission proportionnelle	0,90 %	0,70 %
Ordres saisis sur Filbanque <sup>(3)</sup>	Minimum de perception	45,00 €	40,00€
	Commission de prise d'ordre	Gratuit (*)	Gratuit [*]
0.1	Commission proportionnelle	1,30 %	
Ordres saisis à l'agence (3)	Minimum de perception	55,00 €	
	Commission de prise d'ordre (2)	7,00 €	

(1) Et Belgique et Pays-Bas.

(2) Ordre exécuté ou non.

(3) Liste des pays disponible à votre agence.

(\*) Hors frais d'abonnement Banque à Distance et, hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

Service de Règlement Différé	- SRD		
Courtages supplémentaires aux courtage	es Bourse France :		
• achat : prix journalier prorata temporis [4]			0,018 %
• vente			0,180 %
Opération de report en SRD :			
• achat	0,60 %		
· vente			0,18 %
· courtage de report :			
- ordre saisi sur Filbanque	8,00€		
- ordre saisi à l'agence	0,18 %	minimum	14,00 €

(4) Entre date de négociation et date de règlement de la liquidation.

Autres titres financiers (5)		
OPC du CIC ou du Groupe Crédit Mutuel - CM11	Droits d'entrée suivant OPC	
Avec Bourse + CIC		Réduction de 50 %
OPC hors du CIC ou du Groupe Crédit Mutuel - CM11 (6):		
• souscription		1%
- minimum		36,00€
• rachat		Gratuit
Valeurs non cotées sur un marché organisé :		
· intégration ou cession, par ligne		75,00 €

(5) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre agence et sur www.cic.fr

(6) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur.

Conservation et gestion					
Droits de gard	Droits de garde semestriels exprimés en HT				
	prélevés en janvier et juillet sur la base portefeuille au 31/12 et au 30/06	Standard	Bourse + CIC		
Commission propo	rtionnelle par tranches cumulatives				
	≤ 50 000 €	0,1042 %	cf. Avantages		
Valeur du portefeuille	> 50 000 € et ≤ 150 000 €	0,0833 %	Bourse +		
portereume	> 150 000 €	0,0625 %	CIC		
Droits fixes par ligne :					
valeurs françaises		1,67 €	1,17 €		
· valeurs étrangères		3,00 €	2,08 €		
· valeurs non cotées		10,00 €	7,00 €		
Minimum par portefeuille		16,25 €	11,38 €		

Épargne financière

Avantages Bourse + CIC		
Abonnement mensuel et optionnel de Filbanque		1,25 € HT
	Nbre d'ordres	Réduction
Réduction de droits de garde, plafonnée à 150 €	6	10 %
par semestre et par compte, en fonction du nombre d'ordres exécutés au cours du semestre civil précédent (hors OPC du CIC ou du Groupe Crédit Mutuel - CM11)	12	20 %
	18	30 %
	24	40 %

Frais	de	tenue	de	compte

Forfait semestriel par portefeuille composé exclusivement de valeurs émises par le CIC ou par le Groupe Crédit Mutuel - CM11 et/ou d'actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite

3,33 € HT

Services liés	
Transfert de portefeuille hors du CIC ou du Groupe Crédit Mutuel - CM11 :	
• par ligne de titres	6,17 € HT
• minimum	61,67 € HT

Gestion	
Comptes et portefeuilles gérés	Æ
Flexigestion, frais de gestion semestriels	33,33 € HT

## **Assurances**

Assurances des emprunteurs et des comptes	
Selon contrats et options choisies	<b>£</b> n
Protection des biens	
Frais de location de coffre-fort	£
Assurance automobile	<b>£</b> n
Protection Vol CIC/locaux professionnels	
• abonnement mensuel, à partir de	29,00 € HT
• mise en service	75,00 € HT
Dépôt de nuit/an	70,00 € HT

# 15

## Informations

# Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

## Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en agence et sur le site Internet de la banque.

#### CIC - Crédit Industriel et Commercial

Société anonyme au capital de 608 439 888 € 6 avenue de Provence - 75009 Paris RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723

#### **Banque CIC Est**

Société anonyme au capital de 225 000 000 € 31 rue Jean Wenger-Valentin - 67000 Strasbourg RCS Strasbourg 754 800 712 - N° ORIAS : 07 026 287

#### Banque CIC Nord Ouest

Société anonyme au capital de 230 000 000 € 33 avenue Le Corbusier - 59000 Lille RCS Lille Métropole B 455 502 096 - N° ORIAS : 07 008 437

### **Banque CIC Ouest**

Société anonyme au capital de 83 780 000 € 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480

#### CIC Iberbanco

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 25 143 408 € 8 rue d'Anjou - 75008 Paris RCS Paris 384 122 123 - N° ORIAS 07 034 585

#### Lyonnaise de Banque

Société anonyme au capital de 260 840 262 € 8 rue de la République - 69001 Lyon RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698

#### **Banque CIC Sud Ouest**

Société anonyme au capital de 155 300 000 € 20 Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272

Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier-Pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance (www.orias.fr) – Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès d'ACM VIE SA, ACM IARD SA, SERENIS VIE et SERENIS ASSURANCES, entreprises régies par le code des assurances et la MTRL, Mutuelle Nationale régie par le Livre II du Code de la mutualité, et distribué(s) sous la marque CIC Assurances.

Protection Vol CIC est un service assuré par EPS - SAS au capital de 1 000 000 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 Strasbourg - Adresse de correspondance : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 Lille Cedex 9. R.C.S. Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z - N° TVA intracommunautaire FR 92 338 780 513 - NIF Collectivité St Martin 179886. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 02/12/2013 sous le numéro AUT-067-2112-12-01-20130359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD type P3 maillé, sous les N°165.00.31 et 216.10.31, conformément à la règle APSAD R31.



Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance - Société par Actions Simplifiée au capital de 53:212.140 € - Siège social : 4 Rue Frédéric-buillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est au 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS: FR53ZZZ818DC4 Emetteur: "EURO-INFORMATION EPITHETE".